

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL





Évaluation Environnementale Stratégique

| Livre O. Péaveré non technique | |
|---|---|
| Livre 0 – Résumé non technique | |
| Livre 1 – Diagnostics | |
| Diagnostic des émissions de GES, des consommations et production d'énergie, de la séquestration de carbone, de la qualité de l'air, de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique | |
| État Initial de l'environnement | |
| Livre 2 – Potentiels et stratégie | |
| Livre 3 – Programme d'actions | |
| Livre 4 – Évaluation Environnementale Stratégique | Х |

29 janvier 2020











Avec le soutien financier de





Assistance à maîtrise d'ouvrage















SOMMAIRE

| TABLE DES FIGURES | 5 |
|--|----|
| TABLE DES TABLEAUX | 5 |
| 1. INTRODUCTION | 6 |
| 1.1 Objectifs | 6 |
| 1.2 la démarche volontaire de la CCSPN | 6 |
| 1.3 Contenu du rapport | 6 |
| 2. ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES | 7 |
| 2.1. Introduction | 7 |
| 2.2. Prise en compte de la stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) | 8 |
| 2.3. Compatibilité avec le SRADDET | 9 |
| 2.4. PLUi et PCAET | 15 |
| 3. JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE AIR ÉNERGIE CLIMAT | 19 |
| 3.1. Méthodologie | 19 |
| 3.2. Scénario retenu | 19 |
| 3.3. Scénario tendanciel | 21 |
| 3.4. Analyse des impacts des différents scénarios sur les thématiques de l'EIE | 21 |
| 4. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DES ACTIONS DU PCAET | 23 |
| 4.1. Méthodologie | 23 |
| 4.2. L'analyse environnementale du PCAET par action | 25 |
| 5. EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000 | 37 |
| 5.1. Description de la vulnérabilité des zones Natura 2000 | 37 |
| 5.2. Évaluation des impacts potentiels du PCAET sur les sites Natura 2000 | 39 |





| 5.3. Synthèse de l'analyse des zones Natura 2000 | 41 |
|--|----|
| 6. DISPOSITIF DE SUIVI DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL | 41 |
| 7. CONCLUSION | 43 |
| 8. LISTING DES ABREVIATIONS | 44 |





TABLE DES FIGURES

| Figure 1. Articulation du PCAET avec les autres documents (sources : guide PCAET Ademe | :) 7 |
|--|-------|
| Figure 2 : Stratégie Nationale Bas Carbone 2015 Erreur ! Signet non dé | fini. |
| Figure 3 : Émissions de GES pour le scénario retenu | 9 |
| Figure 4 : Cartographie sites Natura 2000 sur le territoire de la CCSPN | 39 |
| Figure 5 : Cartographie représentant le projet de VRVV (1er segment) et les sites Natura | |
| 2000 | 40 |

TABLE DES TABLEAUX

| Tableau 1 : Analyse de la compatibilité du PCAET avec le projet du SRADDET | 14 |
|--|-------|
| Tableau 2 : Analyse des orientations du PLUi et des actions du PCAET en fonction des g | rands |
| thèmes du PLUi | 18 |
| Tableau 3 : Axes stratégiques du plan d'action de la CCSPN | 20 |
| Tableau 4 : Objectifs du scénario retenu au regard des objectifs nationaux | 20 |
| Tableau 5 : Analyse des impacts des différents scénarios sur les thématiques de l'EIE | 21 |
| Tableau 6 : Code couleurs de l'analyse croisée | 23 |
| Tableau 7: Analyse environnementale des actions du PCAET | 36 |
| Tableau 8 : Analyse des incidences de la création de la VRVV (1er segment) | 41 |
| Tableau 9 : Indicateurs de l'EES | 42 |





1. INTRODUCTION

1.1 OBJECTIFS

L'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) est un **processus visant à intégrer l'environnement** dans l'élaboration d'un projet ou d'un document de planification, et ce dès les phases amont de réflexions (source : ministère de la transition écologique et solidaire).

Elle est **obligatoire pour le Plan Climat Air Energie Territorial** (PCAET) depuis le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 qui a modifié l'article R. 122-17 du code de l'environnement.

L'évaluation environnementale poursuit plusieurs objectifs :

- Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du PCAET, éléments fournis à travers l'élaboration de l'État Initial de l'Environnement (EIE)
- Aider aux choix d'orientation de la stratégie Climat Air Énergie du PCAET au regard des impacts environnementaux possibles
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques.
- Préparer le suivi de l'impact environnemental de la mise en œuvre du PCAET

1.2 LA DEMARCHE VOLONTAIRE DE LA CCSPN

documents produits et les démarches locales entreprises.

Avec 16 400 habitants, la CCSPN n'a pas d'obligation de réaliser un PCAET, le seuil inférieur étant de 20 000 habitants. Il s'agit donc d'une démarche volontaire, donc particulièrement vertueuse. Toute l'élaboration du PCAET a suivi la démarche règlementaire, entre la fixation des objectifs, les

1.3 CONTENU DU RAPPORT

L'Évaluation Environnementale Stratégique débute par la réalisation d'un État Initial de l'Environnement (EIE). L'EIE est intégré dans le livre 1 Diagnostic.

Le présent document correspond à la suite de l'EIE. Il est composé des parties suivantes :

- Articulation du PCAET avec les autres plans et programmes
- Justification des choix retenus pour établir la stratégie Air Énergie Climat Territoriale
- Incidences environnementales prévisibles sur l'environnement
- Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000
- Dispositif de suivi de l'impact environnemental





2. ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

2.1. INTRODUCTION

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle qui concerne tous les secteurs d'activité. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le PCAET fait partie des dispositifs de planification de nature stratégique ou réglementaire et il est important de le repositionner par rapport aux autres documents existants ou prévus. La cohérence entre les uns et les autres doit être recherchée. Deux notions doivent être comprises, celle de compatibilité et celle de prise en compte :

- Être compatible avec signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- Prendre en compte signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »

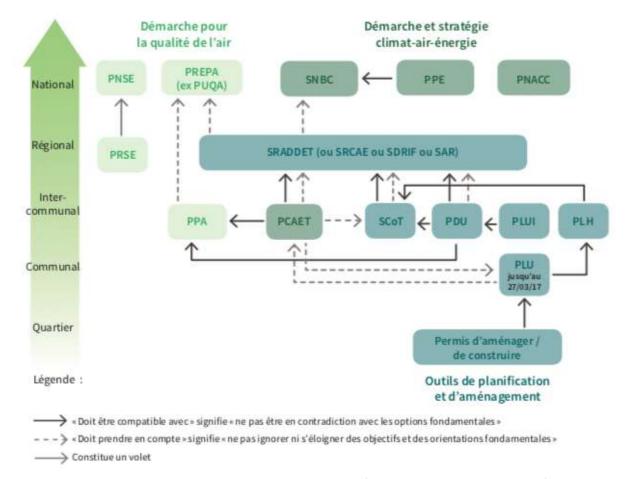


Figure 1. Articulation du PCAET avec les autres documents (sources : guide PCAET Ademe)

Le PCAET doit prendre en compte :

- Les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) tant que le schéma





régional ne l'a pas lui-même pris en compte

Le lancement de la consultation du SRADDET a eu lieu en octobre 2017. Le projet a été finalisé en mai 2019. Il a été adopté le 16 décembre 2019.

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Celui-ci n'étant pas terminé, nous analyserons la concordance du PCAET et du PLUi.

Le PCAET doit également être compatible avec :

- Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
- Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Aucun Plan de Protection de l'Atmosphère n'existe dans le Périgord Noir.

2.2. PRISE EN COMPTE DE LA STRATEGIE NATIONALE BAS-CARBONE (SNBC)

Présentation de la Stratégie Nationale Bas-Carbone

La SNBC est la feuille de route pour la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne les orientations stratégiques pour mettre en œuvre, pour l'ensemble des secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone. Elle fixe des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France sur différentes échelles de temps :

- À court / moyen terme : les budgets-carbone
- À long terme à l'horizon 2050 : atteinte du facteur 4

Adoptée pour la première fois en 2015, la SNBC a été révisée en 2018-2019, en visant d'atteindre la neutralité carbone en 2050 (ambition rehaussée par rapport à la première SNBC qui visait le facteur 4, soit une réduction de 75% de ses émissions de GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990). Ce projet fait actuellement l'objet d'une consultation du public en vue d'une adoption début 2020

Prise en compte de la SNBC lors de l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la CCSPN

La Communauté de communes Sarlat Périgord Noir a mis en place un scénario concernant ses émissions de GES en s'appuyant sur les objectifs nationaux : ceux de la loi Energie Climat adoptée en novembre 2019, qui viennent renforcer ceux de la Loi Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV)et de la première Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Le scénario retenu par la CCSPN est représenté dans le graphique ci-dessous :



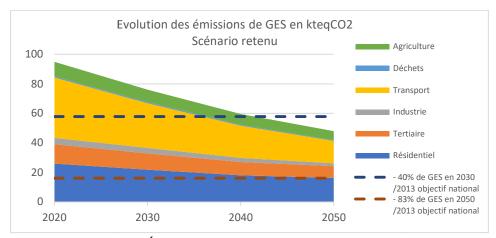


Figure 2 : Émissions de GES pour le scénario retenu

Lors de l'établissement du scénario d'émissions, les choix opérés pour la définition de la stratégie Air Énergie Climat de la CCSPN l'ont été en cohérence avec les réalités du territoire. La stratégie actuelle ne permettra pas d'atteindre les objectifs à 2030 malgré une baisse conséquence du plus gros poste d'émissions (le transport).

Au vu des nombreuses incertitudes, notamment de l'évolution de l'agriculture, le choix a été fait de prioriser la projection sur du moyen terme (2030). Le programme sera révisé et revu tous les 6 ans, afin de tenir compte des dernières évolutions et de fixer de nouveaux objectifs. Ce fonctionnement par étape permettra une meilleure visibilité, plus réaliste.

2.3. COMPATIBILITE AVEC LE SRADDET

Le SRADDET a été adopté le 16 décembre 2019. Le projet avait été voté en mai 2019 (suite à un travail effectué depuis le lancement en octobre 2017). L'analyse de la compatibilité avec le SRADDET s'est donc faite sur la base du rapport d'objectifs d'avril 2019. Ce dernier détaille la stratégie d'aménagement du territoire établie à horizon 2030 et 2050. Elle s'articule autour de 3 orientations transversales elles-mêmes déclinées en 14 objectifs stratégiques et en 80 objectifs.

Le tableau ci-dessous reprend par objectif du SRADDET les actions du PCAET du territoire de la CCSPN qui y correspondent.





| Objectifs stratégiques du SRADDET | Objectifs du SRADDET | Actions du PCAET de la CCSPN prenant en compte les objectifs du SRADDET |
|--|--|--|
| Une Nouvelle Aquitaine dyr | amique, des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois | |
| 1.1 Créer des emplois et de l'activité économique en valorisant le potentiel de chaque territoire dans le respect des ressources et richesses naturelles | 3: Développer une agriculture performante sur les plans économique, social et environnemental 5: Valoriser la ressource en bois avec une gestion durable et multifonctionnelle des forêts 7: Développer des destinations touristiques durables avec les acteurs locaux 8: Favoriser un maillage de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire et conforter les sites touristiques à forte fréquentation par un aménagement durable 9: Anticiper les impacts du changement climatique pour le secteur touristique 10: Favoriser le tourisme d'itinérance par un maillage d'itinéraire doux à l'échelle régionale | 5.1 Adapter l'agriculture au changement climatique 4.2 Valoriser la forêt 5.6 Soutenir la filière bois 5.5 Mettre en place une politique touristique respectueuse de l'environnement 2.1 Optimiser les transports en communs → il est compris dans l'action la mise en place/le maintien de navettes et lignes de bus estivaux 2.2 Inciter à la pratique du vélo → cette action comprend notamment la mise en place d'itinéraires cyclo-route et la création d'une Véloroute Voie Verte |
| 1.2 Développer l'économie circulaire | - 11 : Développer un mode de production plus sobre | 6.3 Intégrer la transition énergétique et le respect de l'environnement dans les pratiques de l'intercommunalité 5.4 Contribuer à la réduction des déchets |





| Objectifs stratégiques du SRADDET | Objectifs du SRADDET | Actions du PCAET de la CCSPN prenant en compte les objectifs du SRADDET |
|--|---|---|
| 1.3 Donner à tous les territoires l'opportunité d'innover et d'expérimenter | - 16 : Favoriser l'accès à la formation initiale et continue, à la qualification, à l'emploi et au développement des compétences sur l'ensemble du territoire | - 1.3 Mettre en place les conditions nécessaires aux professionnels pour la mise en œuvre des rénovations et constructions de qualité → Cela comprend la formation des professionnels |
| 1.4 Accompagner l'attractivité de la Région par une offre de transport de voyageurs et de marchandises renforcée | - 22 : Maintenir le réseau existant, moderniser l'offre ferroviaire sur tous les territoires, favoriser le transfert modal | - 2.1 Optimiser les transports en commun (2.1.4 Se mobiliser pour le maintien et l'amélioration des voies ferrées) |
| 1.5 Ouvrir la Région Nouvelle-Aquitaine sur ses voisines, l'Europe et le monde | | - Pas d'action |
| Une | Nouvelle Aquitaine audacieuse, des territoires innovants face aux dé | fis démographiques et environnementaux |
| 2.1 Allier économie d'espace, mixité sociale et qualité de vie en matière d'urbanisme et d'habitat | 32: Assurer la cohérence entre l'urbanisation, l'offre de transport et les réseaux et équipements existants (numériques, eau/assainissement, etc.) 35: Développer la nature et l'agriculture en ville et en périphérie 37: Valoriser les eaux pluviales et les eaux grises dans | 3.3 Mettre en œuvre un urbanisme durable → notamment en intégrant la question de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau aux questions d'aménagements 5.1 Adapter l'agriculture au changement climatique 4.1 Protéger la ressource en eau potable et les zones |
| | l'aménagement en favorisant la végétalisation source de rafraichissement naturel | humides (4.1.2 Financer des récupérateurs d'eau de pluie) |
| 2.2 Préserver et valoriser les milieux naturels, les espaces agricoles, | - 38 : Garantir la ressource en eau en quantité et qualité, en préservant l'alimentation en eau potable, usage prioritaire, et | - 3.3 Mettre en œuvre un urbanisme durable → notamment en intégrant la question de la préservation |





| Objectifs stratégiques du SRADDET | Objectifs du SRADDET | Actions du PCAET de la CCSPN prenant en compte les objectifs du SRADDET |
|--|--|---|
| forestiers et garantir la ressource en eau | en économisant l'eau dans tous ses types d'usage 40 : Préserver et restaurer les continuités écologiques (réserveirs de biodiversité et corridors écologiques) | de la biodiversité et de la ressource en eau aux questions d'aménagements |
| | (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) 41: Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin | 4.1 Protéger la ressource en eau potable et les zones humides 4.2 Valoriser la forêt |
| | 42 : Préserver et restaurer la qualité des paysages et leur diversité | |
| | 43 : Réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES aux horizons 2021, 2026, 2030 et 2050 | - Axe 1 Réduire l'impact carbone des bâtiments |
| | 44 : Améliorer la qualité de l'air aux horizons 2020 et 2030 45 : Développer les modes de déplacement alternatifs à la | - Axe 2 Organiser la mobilité et limiter son impact sur l'environnement |
| 2.3 Accélérer la transition énergétique et écologique | voiture solo 46: Développer les infrastructures de diffusion et de production d'énergie pour les nouvelles motorisations | Axe 3 Concilier urbanisme, environnement et énergies renouvelables pour un territoire durable 5.6 Soutenir la filière bois |
| pour un environnement sain | 49 : Réduire les consommations d'énergie des et dans les bâtiments | - 5.1 Adapter l'agriculture au changement climatique |
| | 50 : Faire de la Nouvelle-Aquitaine la première « région étoilée » de France, en stoppant la pollution lumineuse du ciel nocturne | L'adaptation au changement climatique est intégrée directement au sein des actions qui, pour chacune d'entre elles, précisent s'il s'agit d'adaptation ou d'atténuation. Il y a |
| | - 51 : Valoriser toutes les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'énergie renouvelable | des actions spécifiques à l'adaptation, mais elles sont disséminées entre l'ensemble des axes du plan d'action |





| Objectifs stratégiques du SRADDET | Objectifs du SRADDET | Actions du PCAET de la CCSPN prenant en compte les objectifs du SRADDET |
|--|--|--|
| | 52: Développer la ressource et l'usage du bois énergie issu de forêts gérées durablement dans le respect de la hiérarchie des usages (bois d'œuvre et d'industrie) | |
| | - 54 : Développer les pratiques agro-écologiques et l'agriculture biologique | |
| | - 55 : Développer l'écoconstruction en visant l'amélioration de la qualité de l'air intérieur | |
| 2.4 Mettre la prévention des déchets au cœur du modèle de production et de consommation | 56: Réduire les déchets résiduels restant à stocker ou à valoriser énergétiquement 59: Développer la prévention et la valorisation des biodéchets | - 5.4 Contribuer à la réduction des déchets |
| 2.5 Être inventif pour limiter les impacts au changement climatique | - 61 : Renforcer la protection de la ressource forestière contre les divers risques accrus par les dérèglements climatiques | - 4.3 Minimiser les risques et les conséquences du changement climatique sur le territoire |
| | Une Nouvelle Aquitaine solidaire, une région et des territoires u | nis pour le bien-vivre de tous |
| 3.1 Renforcer les liens entre les villes, la métropole et les territoires ruraux | | Pas d'action |
| 3.2 Assurer un accès équitable aux services et équipements, notamment à travers l'affirmation du rôle incontournable des | - 68 : Reconquérir les centres-bourgs et les centres-villes, lieux essentiels au lien social et au dynamisme économique | - Axe 2 Organiser la mobilité et limiter son impact sur l'environnement → toutes les actions comprennent à minima une mesure contribuant à redynamiser la ville (et les communes) en développant l'intermodalité |





| Objectifs stratégiques du SRADDET | Objectifs du SRADDET | Actions du PCAET de la CCSPN prenant en compte les objectifs du SRADDET |
|---|---|--|
| centres-villes et centres- bourgs | | Axe 3 Concilier urbanisme, environnement et énergies renouvelables pour un territoire durable renforcement des centres bourgs via PLUi |
| 3.3 Optimiser les offres de mobilité, la multimodalité et l'intermodalité | 73 : Consolider la gouvernance et la coopération pour une offre de mobilité « sans couture » 75 : Mettre en œuvre un panel de solutions de mobilité sur l'ensemble du territoire régional et en particulier sur les territoires fragiles mal desservis | 2.1 Optimiser les transports en commun 2.3 Penser la mobilité autrement |
| 3.4 Garantir la couverture numérique et développer les nouveaux services et usages | - 80 : Contribuer à doter les territoires d'un réseau dense de tiers lieux, pour développer le télétravail et le coworking | - 2.3 Penser la mobilité autrement (2.3.7 Développer les tiers lieux sur le territoire intercommunal) |

Tableau 1 : Analyse de la compatibilité du PCAET avec le projet du SRADDET

33 des objectifs du projet du SRADDET sont pris en compte dans le PCAET. Les objectifs non pris en compte correspondent à des objectifs qui ne concernent pas le territoire de la CCSPN ou échappent à ses domaines de compétences et donc d'intervention (exemple : désenclaver l'agglomération de Limoges, résorber le nœud routier de la métropole bordelaise, renforcer les coopérations transfrontalières...)





2.4. PLUI ET PCAET

Le PADD du PLUi de la CCSPN se décline en 11 objectifs, répartis dans 3 axes qui sont :

- Favoriser la vitalité de l'économie sarladaise
- Le paysage, l'eau et le patrimoine de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire
- Concilier développement projeté, qualité du cadre de vie, et patrimoine à préserver

Le tableau suivant fait le lien entre les principales thématiques du PLUi et les actions du PCAET.





| Axe | Objectifs du PLUi | Actions du PCAET ayant un lien avec le PLUi |
|--------------------------|---|---|
| | vitalité de '- Assurer la pérennité de l'activité agricole, économie traditionnelle du territoire et facteur d'attractivité touristique | - 5.2 : Développer l'autonomie alimentaire du territoire en produits respectueux de l'environnement → cette action encourage et développe l'activité agricole du territoire. |
| | | - 5.5 : Mettre en place une politique touristique respectueuse de l'environnement → le but est d'entretenir la dynamique touristique en sensibilisant les touristes à l'environnement et à la protection de celui-ci. |
| Favoriser la vitalité de | | - 5.1 Adapter l'agriculture au changement climatique, → sécuriser l'activité au changement climatique |
| sarladaise | | - 5.6 Soutenir la filière bois → développer l'activité économique autour de la filière bois |
| | | - 5.3 Accompagner les entreprises du territoire vers la transition écologique |
| | | - 1.3 Mettre en place les conditions nécessaires aux professionnels pour la mise en œuvre des rénovations et constructions de qualité → améliorer la qualité des travaux de rénovation et inciter à la construction exemplaire notamment par la formation des entreprises, architecte et maitre d'œuvre |







| Axe | Objectifs du PLUi | Actions du PCAET ayant un lien avec le PLUi |
|--|--|--|
| Le paysage, l'eau et le patrimoine de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire | Pérenniser un paysage local emblématique, composante à part entière du projet communautaire et atout de la qualité de vie du territoire Assurer une gestion durable de l'eau en préservant la ressource et les milieux aquatiques Préserver la biodiversité locale et les espaces naturels sensibles du territoire, vecteurs du cadre de vie Sarladais Prendre en compte et gérer les risques et nuisances dans le projet de territoire | 3.3 : Mettre en œuvre un urbanisme durable 4.1 : Protéger la ressource en eau potable et les zones humide 4.2 : Valoriser la forêt La ressource en eau, la biodiversité et les paysages seront protégés par la CC au travers de ces actions 4.3 : Minimiser les risques et les conséquences du changement climatique sur le territoire → Cette action prévoit de gérer les risques présents sur le territoire : îlots de chaleurs, moustique tigre, inondation, feux de forêt. |







| Axe | Objectifs du PLUi | Actions du PCAET ayant un lien avec le PLUi |
|---|---|--|
| Concilier développement projeté, qualité du cadre de vie et patrimoine à préserver | Organiser un développement mesuré et structurés du territoire en intégrant ses spécificités Répondre aux besoins des populations en matière de logements, d'équipements et d'infrastructures Promouvoir un cadre de vie de qualité et un développement urbain durable Assurer un équilibre entre la préservation patrimoniale d'un territoire remarquable et le développement urbain | → L'urbanisation sera encadrée grâce aux documents d'urbanisme qui veilleront également au respect de l'environnement 1.1: Soutenir la rénovation énergétique de logements et la construction de qualité auprès des habitants 1.2: Réduire les émissions de GES et la consommation énergétique du patrimoine public 1.3: Mettre en place les conditions nécessaires aux professionnels pour la mise en œuvre des rénovations et constructions de qualité → Ces actions visent à rénover les bâtiments afin d'améliorer la qualité de vie des habitants |

Tableau 2 : Analyse des orientations du PLUi et des actions du PCAET en fonction des grands thèmes du PLUi

Le PCAET prend bien en compte les orientations du PLUi.







3. JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE AIR ÉNERGIE CLIMAT

3.1. METHODOLOGIE

L'analyse environnementale du plan d'action du PCAET s'effectue selon un principe de comparaison transversale des enjeux issus de l'Evaluation Initiale de l'Environnement (EIE). Nous avons décidé de ressortir 5 principales thématiques de ce document, à savoir :

- Les incidences sur la biodiversité et les espaces naturels
- Les incidences sur la qualité de vie et la santé (qualité de l'air, de l'eau, paysage, proximité des services)
- Les incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles
- Les risques majeurs et l'aménagement du territoire
- Les activités humaines qui comprennent les enjeux liés à la gestion des déchets, à l'économie, à la mobilité, à l'agriculture et au tourisme.

Ces thématiques ont été définies dans le but de faciliter la mise en cohérence des enjeux environnementaux transversaux et de proposer une analyse moins détaillée mais plus pertinente que si l'ensemble des thèmes de l'EIE avaient été repris. Ces 5 axes ont été choisis parce qu'ils correspondent aux principaux points de vulnérabilité du territoire, mais également parce qu'ils sont représentatifs de l'ensemble des thématiques de l'EIE. En effet, la thématique "incidences sur la biodiversité et les espaces naturels" représente la "partie milieux" naturels de l'EIE, la thématique "incidences sur la ressource en eau et sur les ressources naturelles" représente la partie milieux physiques, tandis que les autres reprennent la partie milieux humains de l'EIE.

Une analyse croisée a été élaborée pour identifier les plus-values et les moins-values environnementales directement attribuables au Plan Climat, à l'échelle de la stratégie et du plan d'actions.

Concernant la stratégie et après avoir rapidement décrit les grandes lignes de la stratégie retenue par la CCSPN, nous décrivons un scénario dit au fil de l'eau (tendanciel) puis comparons l'impact environnemental de ces deux scénarios selon les thèmes de l'EIE présentés au-dessus.

3.2. SCENARIO RETENU

Le scénario choisi par la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir a été validé le 20 janvier 2020 lors de la commission élargie. Ce scénario fixe les objectifs décidés par et pour la CCSPN en matière de réduction des émissions de GES, de maitrise de la consommation d'énergie, de production des énergies renouvelables et de réduction des concentrations et des émissions de polluants atmosphériques.







Pour rappel, les axes stratégiques sont les suivants :

| AXES | Intitulé |
|-------|---|
| AXE 1 | Réduire l'impact carbone des bâtiments |
| AXE 2 | Organiser la mobilité et limiter son impact sur |
| | l'environnement |
| AXE 3 | Concilier urbanisme, environnement et énergies |
| | renouvelables pour un territoire durable |
| AXE 4 | Protéger les ressources naturelles et la biodiversité |
| AXE 5 | Accompagner l'économie du territoire vers la transition |
| | écologique |
| AXE 6 | Communiquer et faire preuve d'exemplarité |

Tableau 3: Axes stratégiques du plan d'action de la CCSPN

La définition de la stratégie s'est faite en s'ajustant, autant que possible, à la Loi Energie Climat et au Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA). Leurs objectifs sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Le scénario retenu est le suivant :

| N° réglementaire | Catégorie d'impact environnemental | Objectifs nationaux 2030 | Objectif CCSPN 2030 |
|---------------------|--|--------------------------------------|--------------------------------------|
| 1 | Émissions de GES | -40% vs 2012 | -20% vs 2015 |
| 3 | Maîtrise de la consommation d'énergie finale | -20% vs 2012 | -15% vs 2015 |
| 4 | Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute | 33% de la consommation en 2030 | 20% de la consommation en 2030 |
| 7 | Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration | PREPA | -14% en moyenne vs 2015 |

Tableau 4 : Objectifs du scénario retenu au regard des objectifs nationaux

Les chiffres retenus sont en-deçà des attentes des objectifs nationaux. Le choix a été fait de fixer des objectifs réalistes adaptés au territoire et aux retours d'expérience des acteurs locaux. Ainsi la CCSPN étant un territoire rural, l'utilisation des modes de transport doux est limitée. De même, le choix concernant la rénovation du parc résidentiel lui est basé sur des retours des acteurs locaux. Enfin il est à noter que l'objectif des énergies renouvelables concerne la part d'énergie pouvant être produite sur le territoire et non pas l'énergie renouvelable consommée sur le territoire. La part dans la consommation devrait donc être plus importante du fait de l'augmentation attendu du biocarburant et des achats d'énergie verte.

Les détails concernant le scénario stratégique se trouvent dans le Rapport Stratégique de la CCSPN.





3.3. SCENARIO TENDANCIEL

Ce scénario retrace l'évolution de l'environnement en l'absence d'élaboration du PCAET.

Dans le cas où le PCAET ne serait pas mis en place, la CCSPN pourrait s'attendre à observer une augmentation des mouvements de terrain dû aux retraits et gonflements des argiles, à voir ses réserves en eau diminuer ainsi que leurs états chimiques se détériorer.

Les impacts sur les milieux naturels pourraient également être dévastateurs. Effectivement les ressources forestières pourraient avoir tendance à diminuer à la vue de la faible part d'hectares gérés de manière durable. La biodiversité ainsi que la ressource en « bois énergie » seraient donc fortement impactées. Les zones humides subiraient également les périodes de sécheresse plus durement.

Il est également important de noter les effets qui pourraient subvenir sur les populations et leurs activités. L'évolution de la population (croissance, vieillissement) et le changement climatique pourraient favoriser l'augmentation du taux de mortalité l'été.

De plus, la prolifération des ravageurs et des parasites aurait tendance à impacter négativement le secteur agricole, l'augmentation du risque incendie et des émissions liées aux transports sont d'autres conséquences pouvant impacter négativement les activités humaines.

3.4. ANALYSE DES IMPACTS DES DIFFERENTS SCENARIOS SUR LES THEMATIQUES DE L'EIE

Le tableau suivant vise à comparer le scénario choisi et le scénario tendanciel selon leur impact sur l'environnement. L'analyse croise ces scénarios et 5 thématiques de l'EIE, relevées pour la pertinence de l'analyse.

L'objectif premier de celui-ci sera donc de poser les bases d'une première analyse d'impact, c'està-dire de voir si les résultats de la stratégie, en termes d'émissions de GES, de consommations énergétiques, de production d'ENR et d'émissions de polluants atmosphérique sont bénéfiques par rapport à une situation de « laisser faire » proposée par le scénario tendanciel.

| Thématiques de l'EIE | Biodiversité et continuités écologiques | Qualité de vie et santé | L'eau et les ressources naturelles | Risques majeurs et aménagement du territoire | Activités humaines |
|-------------------------|--|-------------------------------|---|---|-----------------------|
| Scénario stratégique | ++ | ++ | ++ | + | + |
| Scénario tendanciel | - | _ | - | 0 | _ |

Tableau 5 : Analyse des impacts des différents scénarios sur les thématiques de l'EIE

Légende :

| ++ impact très | + impact positif | 0 aucun impact | - impact négatif | impact très négatif |
|----------------|------------------|----------------|------------------|---------------------|
| positif | | | | |

Biodiversité et continuités écologiques

Sans action spécifique, la biodiversité et les continuités écologiques risquent de se dégrader. L'axe 4 « Protéger les ressources naturelles et la biodiversité » du PCAET a pour ambition de protéger l'ensemble des ressources naturelles (inclus biodiversité) présentes sur le territoire. Le







scénario stratégique intègre donc cette thématique, les incidences sur celle-ci seront donc positives.

• Qualité de vie et santé

La tendance est à une dégradation de la santé et de la qualité de vie.

L'axe 1 « Réduire l'impact carbone des bâtiments » du plan d'action vise à améliorer le parc bâti du territoire, en terme énergétique, et d'accessibilité à la rénovation, ce qui aura des effets positifs sur cette thématique. De plus, l'axe 2 « Organiser la mobilité et limiter son impact sur l'environnement » aura des impacts significatifs sur la qualité de l'air. Des mesures de l'axe 5 auront elles aussi des impacts positifs sur la qualité de vie et la santé. Enfin, la mesure 6.3.4 « Mettre en œuvre le nettoyage sain et les crèches saines » permettra de réduire au maximum les polluants intérieurs pour préserver la santé des enfants. Le scénario stratégique intègre donc, au sein de plusieurs axes du plan d'actions PCAET, cette thématique. Les incidences sur celle-ci seront donc positives.

L'eau et les ressources naturelles

Le « laisser faire » du scénario tendanciel aura des conséquences néfastes sur les ressources naturelles, comme les forêts, les zones humides et la ressource en eau. En revanche, l'axe 4 « Protéger les ressources naturelles et la biodiversité » du plan d'actions du PCAET a pour ambition de protéger l'ensemble des ressources naturelles présentes sur le territoire. De plus, l'action 3.1 « Evaluer et utiliser le potentiel EnR du territoire » du plan d'action du PCAET s'emploie à promouvoir les ressources renouvelables du territoire. Le scénario stratégique intègre cette thématique au sein de son plan d'actions, les incidences sur celle-ci seront donc positives.

• Risques majeurs et aménagement du territoire

Le « laisser-faire » du scénario tendanciel aura, à priori, des conséquences néfastes sur l'environnement en augmentant le risque d'inondation et d'incendie et sur la santé avec la hausse des températures. Le scénario stratégique choisi aura, par l'intermédiaire du plan d'action PCAET, des incidences positives sur cette thématique. En effet, l'action 4.3 « Minimiser les risques et les conséquences du changement climatique sur le territoire » mettra en œuvre des mesures pour anticiper ces risques et y trouver des solutions. De plus, plusieurs mesures de l'axe 5 « Accompagner l'économie du territoire vers la transition écologique » du plan d'action contribueront à réduire les risques, notamment par une meilleure gestion des sols (agricoles, haies) et de la forêt. Par ailleurs, l'action 3.3. « Mettre en œuvre un urbanisme durable » permettra d'adapter l'aménagement du territoire au changement climatique en intégrant des dimensions environnementales dans le PLUi et le SCOT.

Plusieurs autres mesures au sein des axes du plan d'action permettront de rendre le territoire plus résilient. Le scénario stratégique est donc bénéfique pour cette thématique.

• Activités humaines

Le « laisser-faire » du scénario tendanciel aura des conséquences néfastes sur les activités humaines. En revanche, l'axe 5 « Accompagner l'économie du territoire vers la transition écologique » fait la promotion d'un tourisme durable et d'un changement des pratiques agricoles, ce qui induit des effets bénéfiques sur ces secteurs. De plus, l'axe 3 entraine un développement de la filière ENR ce qui, là aussi, va dynamiser la filière. D'autres mesures auront des effets positifs







sur cette thématique, au sein des autres axes du plan d'action PCAET. Le scénario stratégique, à travers le plan d'action PCAET, aura des incidences positives sur cette thématique.

Sans la mise en application du PCAET l'évolution des émissions de GES serait à la hausse, ainsi que les consommations d'énergie. De plus, la production d'énergie renouvelable n'augmenterait pas au même niveau qu'avec la mise en place du plan d'action. Enfin, les émissions de polluants atmosphériques seraient en hausse à cause de l'augmentation des consommations d'énergie et des émissions de GES. La stratégie choisie pour le PCAET a donc des impacts positifs sur l'environnement.

4. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DES ACTIONS DU PCAET

4.1. METHODOLOGIE

Comme pour la stratégie, l'analyse du programme d'actions croise les cinq thématiques ressorties de l'État Initial de l'Environnement avec les actions du PCAET. Elle reprend les incidences positives, négatives, ou neutres pour chaque thématique; les effets cumulés, en prenant en considération les actions mises en œuvre pouvant avoir l'impact le plus significatif sur l'environnement (effet notable), que ce soit de manière négative ou positive (cf. tableau cidessous).

A partir de cette première analyse, les actions présentant les principaux enjeux ont été évaluées en prenant en considération les impacts directs et indirects.

Cette analyse est présentée au travers du code couleur ci-dessous :

Incidence positive
Incidence neutre
Incidence potentiellement négative : « point de vigilance » (PV)
Incidence négative (IN)

Tableau 6 : Code couleurs de l'analyse croisée

Une incidence positive signifie que l'action n'a que des retombées bénéfiques sur la thématique, une incidence neutre signifie qu'il n'y a à priori aucun effet notable de l'action sur la thématique, en lien avec le PCAET. Un « point de vigilance » (PV) signifie qu'un impact potentiellement négatif est possible. Il est alors nécessaire de s'assurer que le projet le prendra en compte pour l'éviter. A l'inverse d'un point de vigilance, une incidence négative (IN) ne peut être évitée. Il apparaît donc nécessaire d'appliquer des mesures compensatoires pour réduire ou annuler totalement ces effets. Les incidences prennent en compte les effets directs et indirects des actions.

Nous avons indiqué dans le tableau de l'analyse les incidences positives et négatives qui ont participé à l'évaluation des actions. Ces incidences sont ciblées pour être en lien avec les enjeux du PCAET. Cette partie permettra de détailler et de faciliter la compréhension des choix opérés ainsi que de rendre compte des incidences cumulées pour chaque action.

Pour les actions dont l'analyse a révélé soit une incidence négative, soit, le plus souvent, un « point de vigilance », les corrections nécessaires ont été apportées à la fiche action. Le point de vigilance repéré a fait l'objet d'un retour vers la fiche-action pour bien y mentionner les mesures de précaution ou d'évitement à prendre lors de la mise en œuvre de cette action.





Des mesures d'évitement, de réduction ou des mesures compensatoires sont proposées dans un objectif de limitation des incidences négatives. La notion de compensation est délicate pour les PCAET. En théorie, ces mesures correspondent à une contrepartie positive à un dommage non réductible provoqué par la mise en œuvre du PCAET. Celles-ci permettent de maintenir les différents aspects de l'environnement dans un état équivalent (voire meilleur) à celui observé antérieurement.

La démarche du PCAET, en lien direct avec la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre et l'amélioration de la qualité de l'air, a permis d'intégrer au fur et à mesure les dispositions relatives à la limitation des impacts sur l'environnement.





4.2. L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU PCAET PAR ACTION

| N° | Action | Incidences sur la biodiversité | Incidences sur la qualité de | Incidences sur l'eau et les | Incidences sur les risques majeurs et | Incidences sur les activités humaines | Incidences / commentaires | |
|-----|--|--------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|---|--|--|--|
| | | et les continuités écologiques | vie et la santé | ressources naturelles | l'aménagement du territoire | | Opportunités | Points de vigilance ou incidence négative |
| 1.1 | Soutenir la rénovation énergétique des logements et la construction de qualité auprès des habitants | Positives | Positives | Point de vigilance | Positives | Point de vigilance | - Amélioration de la qualité de l'air (répercussion sur la santé et la biodiversité) - Diminution de la précarité énergétique - Adaptation grâce aux éléments intégrés dans les accompagnements - Réduction des consommations d'énergie - Création d'emplois - Réduction des émissions de CO₂ → Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré deux points de vigilance. | - PV : Faire attention à l'origine des matériaux utilisés, s'orienter de préférence vers des matériaux à faible impact et à forte efficacité énergétique - PV : Le recyclage de ces déchets s'effectue en dehors du territoire et nécessite des trajets importants (augmentant la quantité d'émissions de GES) |
| 1.2 | Réduire les émissions de GES et la consommation énergétique du patrimoine public | Positives | Positives | Point de vigilance | Positives | Point de vigilance | Identique à l'action 1.1 pour le reste + Diminution de la pollution Iumineuse | Identique à l'action 1.1 |





| N° | Action | Incidences sur la biodiversité | qualité de vie et la | Incidences sur l'eau et les ressources naturelles | Incidences sur les risques majeurs et | Incidences sur les | Incidences / commentaires | |
|-----|---|--------------------------------------|-------------------------|---|---|-----------------------|--|---|
| | | et les continuités écologiques | | | l'aménagement du territoire | activités humaines | Opportunités | Points de vigilance ou incidence négative |
| 1.3 | Mettre en place les conditions nécessaires aux professionnels pour la mise en œuvre des rénovations et constructions de qualité | Neutres | Positives | Positives | Neutres | Positives | - Formation et mise en réseau des artisans locaux - Création d'une filière territoriale - Amélioration indirecte de la qualité de l'air et de la santé - La formation des artisans assure une meilleure qualité des travaux et indirectement une amélioration de la qualité de vie → Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive | Néant en première approche |
| 2.1 | Optimiser les transports en commun | Neutres | Point de vigilance | Neutres | Neutres | Positives | - Diminution de l'utilisation de la voiture individuelle, donc une amélioration de la qualité de l'air et de la santé et une baisse de coût pour les ménages → Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive | Le maintien de la voie ferrée Périgueux-Agen et des mesures adaptées au confort des usagers (fréquence des passages, coût attractif du trajet, vitesse de déplacement) permettront d'accroître le nombre de voyageurs chaque jour. Les passages de train provoquent des vibrations et des impacts sonores qu'il faudra anticiper. De plus, cette ligne est non électrifiée. |





| N° | 1° Action | Incidences sur la biodiversité | Incidences sur la qualité de | Incidences sur l'eau et les | Incidences sur les risques majeurs et | Incidences sur les | Incidences / commentaires | |
|-----|----------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|---|-----------------------|---|---|
| | | et les continuités écologiques | vie et la santé | ressources naturelles | l'aménagement du territoire | activités humaines | Opportunités | Points de vigilance ou incidence négative |
| 2.2 | Inciter à la pratique du vélo | Négatives | Positives | Point de vigilance | Point de vigilance | Positives | - Diminution des émissions de CO2 et GES, donc incidences positives sur la santé et la qualité de l'air (et sur la biodiversité) - Incidences positives sur la mobilité qui tend à être moins carbonée - Diminution des émissions de GES et de CO2 liée au report modal -Amélioration de la santé des personnes (car plus mobiles) - Mobilité moins carbonée et donc plus respectueuse de l'environnement | - IN: projet véloroute-voie verte (VRVV). Les comportements des espèces et l'écosystème peuvent être modifiés (cf partie analyse des Natura 2000) - PV: Les travaux de voiries peuvent entrainer des discontinuités écologiques ainsi que d'importants travaux d'aménagement - PV: Le risque de pollution lié aux travaux - PV: Les travaux nécessitent une forte vigilance pour ne pas porter atteinte à la qualité des eaux et aux ressources naturelles → L'étude d'impact de la VRVV est en cours d'élaboration et permettra d'établir les mesures compensatoires liées aux aménagements de cette route. |





| | ۷° | Action | Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques | fincidences sur la qualité de vie et la | sur la sur l'eau et qualité de les vie et la ressources | | lcidences sur les risques majeurs et | Incidences sur les activités humaines | Incidences / commentaires | |
|---|----|---------------------------------|--|---|---|----|--|--|--|--|
| | | | | | | ľa | ménagement du territoire | | Opportunités | Points de vigilance ou incidence négative |
| 2 | .3 | Penser la mobilité autrement | Neutres | Positives | Positives | | Point de vigilance | Positives | - Amélioration de la qualité de l'air et de la santé en diminuant les trajets domicile-travail et donc en diminuant les émissions liées - Dynamisation de l'économie - Impacts positifs sur la mobilité qui tend à être moins carboné avec l'usage de véhicules électriques → Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré un point de vigilance | - PV : La promotion du covoiturage peut nécessiter la construction d'aires spécifiques supplémentaires qui peuvent être contraignantes lors de leur aménagement et vis-à-vis de la biodiversité. |

28





| N° | Action | Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques | Incidences sur la qualité de | Incidences sur l'eau et les ressources naturelles | Incidences sur les risques majeurs et | Incidences sur les | Incidences / commentaires | |
|-----|--|--|------------------------------------|---|---|-----------------------|--|---|
| | | | vie et la santé | | l'aménagement du territoire | activités humaines | Opportunités | Points de vigilance ou incidence négative |
| 3.1 | Évaluer et utiliser le potentiel d'énergies renouvelables du territoire | Point de vigilance | Point de vigilance | Neutres | Point de vigilance | Positives | - Dynamisation de la branche des EnR - Autoconsommation pour les particuliers - Participation indirecte à l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé car c'est une source d'énergie non carbonée - Diminution des émissions de GES liées à la production d'énergie non carbonée donc impact positif sur la biodiversité - La gestion des déchets pourra être intégrée et ceux-ci pourront être valorisés → Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré deux points de vigilance | - PV : Il faudra penser à préserver : les espaces naturels et agricoles (privilégier l'installation sur des zones polluées ou incultes), les paysages (privilégier des installations peu visibles ou bien intégrées), et les espaces à valeur patrimoniale pour ce qui concerne en particulier le photovoltaïque en toiture. Les grands projets feront l'objet d'études d'impact PV : Le bois énergie peut être source de nuisances concernant la qualité d'air. L'incitation à la mise en place d'équipement bois énergie devra être accompagnée d'informations sur la performance de ces derniers et les bons gestes à appliquer. |





| N° | Action | Incidences sur la biodiversité | Incidences sur la qualité de | Incidences sur l'eau et les | Incidences sur les risques majeurs et | Incidences sur les | Incidences / commentaires | |
|-----|---|--------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|---|-----------------------|--|--|
| | | et les continuités écologiques | vie et la santé | ressources naturelles | l'aménagement du territoire | activités humaines | Opportunités | Points de vigilance ou incidence négative |
| 3.2 | Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique | Point de vigilance | Neutres | Neutres | Neutres | Positives | - Participation indirecte à l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé car cette action permettra d'accueillir les productions d'électricité renouvelable (source d'énergie non carbonée) - Amélioration à la qualité de vie par la sécurisation du réseau électrique et son adaptation en cas de tempête → Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré un point de vigilance | - PV : l'adaptation du réseau électrique et l'évolution du réseau de gaz peuvent entraîner des travaux et nécessiter d'être vigilant pour éviter de porter atteinte à la biodiversité |
| 3.3 | Mettre en œuvre un urbanisme durable | Positives | Positives | Positives | Positives | Positives | - Prise en compte de l'environnement et de la ressource en eau dans l'élaboration des documents d'urbanisme - Amélioration à la qualité de vie grâce aux documents d'urbanisme → Les incidences cumulées de cette action sont strictement positives | Néant en première approche. |





| N° | Action | Incidences sur la biodiversité | qualité de vie et la | Incidences sur l'eau et les ressources naturelles | Incidences sur les risques majeurs et | Incidences sur les | Incidences / commentaires | |
|-----|---|--------------------------------------|-------------------------|---|---|-----------------------|---|---|
| | | et les continuités écologiques | | | l'aménagement du territoire | activités humaines | Opportunités | Points de vigilance ou incidence négative |
| 4.1 | Protéger la ressource en eau potable et les zones humides | Positives | Positives | Positives | Neutres | Positives | - Amélioration de la qualité de la ressource en eau, impact positif sur la santé - Soutien à la biodiversité en préservant les zones humides - Adaptation au changement climatique → Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré un point de vigilance | Néant en première approche. |
| 4.2 | Valoriser la forêt | Positives | Positives | Positives | Neutres | Positives | - Amélioration de la qualité de l'air par absorption du CO₂ - Support à la biodiversité et aux continuités écologiques - Préservation de la ressource sylvicole et rôle de filtre pour les masses d'eau - Mise en valeur de la ressource forestière avec la promotion du label Bas Carbone - Amélioration de la résilience du territoire → Les incidences cumulées de cette action sont positives. | Néant en première approche. |





| N° | Action | Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques | Incidences sur la qualité de vie et la santé | Incidences sur l'eau et les ressources naturelles | Incidences sur les risques majeurs et l'aménagement du territoire | Incidences sur les activités humaines | Incidences / commentaires | |
|-----|--|--|--|---|---|--|--|--|
| | | | | | | | Opportunités | Points de vigilance ou incidence négative |
| 4.3 | Minimiser les risques et les conséquences du changement climatique sur le territoire | Point de vigilance | Positives | Neutres | Positives | Neutres | - La lutte contre le moustique tigre contribue à protéger la santé des habitants - L'anticipation des risques (incendie et inondation) | - PV : les dessertes forestières peuvent être défavorables à la biodiversité |
| 5.1 | Adapter l'agriculture au changement climatique | Positives | Positives | Positives | Neutres | Positives | - Soutien à l'agriculture locale et bio - Valorisation des agriculteurs ayant des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement - Diminution de la pollution et par conséquent, nombreux impacts positifs sur la biodiversité, les cours d'eau, les ressources naturelles et la santé des habitants - Adaptation au changement climatique en changeant les pratiques agricoles et en adaptant les cultures au climat → Les incidences cumulées de cette action sont strictement positives. | Néant en première approche |





| N° | Action | Incidences sur la biodiversité | Incidences sur la qualité de | Incidences sur l'eau et les | Incidences sur les risques majeurs et | Incidences sur les | Incidences / com | ımentaires |
|-----|--|--------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|---|-----------------------|--|---|
| | Action | et les continuités écologiques | vie et la santé | ressources naturelles | l'aménagement du territoire | activités humaines | Opportunités | Points de vigilance ou incidence négative |
| 5.2 | Développer l'autonomie alimentaire du territoire en produits respectueux de l'environnement | Positives | Positives | Positives | Neutres | Positives | - Amélioration de la qualité de vie en ramenant des services au plus près des personnes en proposant en plus des produits locaux et de saison - Soutien aux circuits courts - Résilience alimentaire → Les incidences cumulées de cette action sont strictement positives | Néant en première approche |
| 5.3 | Accompagner les entreprises du territoire vers la transition écologique | Positives | Positives | Positives | Neutres | Neutres | - Réduction de GES en optimisant les transports de la grande distribution - Réduction de nuisances sonores et de circulation en mettant en place un parking de fret extérieur à Sarlat - Une aide pour les acteurs locaux à s'engager dans les labels durables - Réduction des déchets et par conséquent un impact indirect positif en réduisant la pollution liée à la biodiversité et à la ressource en eau → Les incidences cumulées de cette action sont strictement positives. | Néant en première approche |





| N° | Action | Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques | qualité de vie et la | Incidences sur l'eau et les ressources naturelles | Incidences sur les risques majeurs et l'aménagement du territoire | Incidences sur les activités humaines | Incidences / commentaires | |
|-----|--|--|-------------------------|---|---|--|---|---|
| | | | | | | | Opportunités | Points de vigilance ou incidence négative |
| 5.4 | Contribuer à la réduction des déchets | Positives | Positives | Positives | Neutres | Positives | - Diminution des transports liés à la collecte, donc amélioration de la qualité de l'air et diminution des émissions de CO₂ - Inciter au compostage - Soutenir l'économie circulaire et le recyclage - Diminution de la pollution des sols et des masses d'eau donc moins d'impacts sur la biodiversité → Les incidences cumulées de cette action sont strictement positives. | Néant en première approche |
| 5.5 | Mettre en place une politique touristique respectueuse de l'environnement | Positives | Positives | Positives | Neutres | Positives | - Amélioration de la qualité de l'air grâce au développement d'un tourisme durable - Appui à la filière touristique (filière stratégique pour le territoire) - Mise en lumière de la biodiversité et des milieux naturels du territoire - Incidences indirectes positives sur la ressource notamment par la sensibilisation des touristes → Les incidences cumulées de cette action sont positives malgré un point de vigilance concernant la perturbation possible de la biodiversité | Néant en première approche |





| N° | Action | Incidences sur la biodiversité | Incidences sur la qualité de | Incidences sur l'eau et les | Incidences sur les risques majeurs et | Incidences sur les | Incidences / co | es / commentaires | |
|-----|--|--------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|---|-----------------------|--|---|--|
| | Action | et les continuités écologiques | vie et la santé | ressources naturelles | l'aménagement du territoire | activités humaines | Opportunités | Points de vigilance ou incidence négative | |
| 5.6 | Soutenir la filière bois | Point de vigilance | Positives | Point de vigilance | Neutres | Positives | - Développement d'une filière EnR et économique (bois d'œuvre) → Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré deux points de vigilance | - PV : Le développement de la filière induit une augmentation des transports liés à l'exploitation - PV : il existe un risque de surexploitation de la ressource et d'incidences défavorables sur la biodiversité -PV : Le traitement de la qualité de l'air, au niveau des chaufferies bois, de même que la provenance du bois devra être clairement analysé au moment de l'étude et de la mise en œuvre afin de ne pas entrainer de nuisances | |
| 6.1 | Piloter le PCAET | Neutres | Neutres | Neutres | Neutres | Neutres | Néant en première approche | Néant en première approche | |
| 6.2 | Communiquer et concerter autour du PCAET | Neutres | Positives | Positives | Neutres | Neutres | - Diminution des consommations énergétiques (possible grâce à la modification du comportement des habitant), cela aura des incidences positives en termes de gestion des ressources naturelles et de la qualité de vie. → Les incidences cumulées de cette action sont strictement positives. | Néant en première approche | |





| N° | Action | sur la biodiversité et les continuités | Incidences sur la qualité de | Incidences Incidences sur sur l'eau et les risques majeurs et | | Incidences sur les | Incidences / commentaires | |
|-----|---|---|------------------------------------|---|--------------------------------|-----------------------|---|---|
| N | | | vie et la ressources | ressources naturelles | l'aménagement du territoire | activités humaines | Opportunités | Points de vigilance ou incidence négative |
| 6.3 | Intégrer la transition énergétique et le respect de l'environnement dans les pratiques de l'intercommunalité | Positives | Positives | Positives | Neutres | Positives | Diminution des émissions de CO₂ Diminution des émissions de GES Amélioration de la qualité de l'air et de la santé Ressources énergétiques moins carbonées Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive | Néant en première approche |

Tableau 7 : Analyse environnementale des actions du PCAET





5. EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

5.1. DESCRIPTION DE LA VULNERABILITE DES ZONES NATURA 2000

Le territoire Sarlat Périgord Noir comprend 4 sites portant la distinction « zone Natura 2000 ». Elles sont décrites dans l'EIE, leur vulnérabilité est détaillée ci-après (source : inpn.mnhn.fr)

La Dordogne (FR 7200660 – 5685 ha)

La zone est vulnérable au niveau de la qualité des eaux, de la conservation et la diversification des frayères, de la préservation des couasnes et bras morts et de l'aménagement des obstacles à l'avalaison comme à la dévalaison.

On observe également diverses menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site. Sur cette Natura 2000, les incidences négatives sont les suivantes :

- La pollution des eaux de surface
- Les modifications du fonctionnement hydrographique
- Le captage des eaux de surface
- Les endigages, remblais et plages artificielles
- Les ponts et viaducs
- Les voies de navigation
- L'aquaculture
- La pêche professionnelle active
- La pêche de loisirs
- Les différents sports nautiques

- Vallées des Beunes (FR 7200666 - 5 498 ha)

L'abandon des pratiques agropastorales concoure à faire disparaître les espaces ouverts au profit de systèmes forestiers ou de friches.

On observe également diverses menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site. Sur cette Natura 2000, les incidences négatives sont les suivantes :

- L'abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage
- La plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)
- La pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)
- Les changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
- La mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)
- Les routes et autoroutes
- Les habitations dispersées
- L'aquaculture (eau douce et marine)
- La pêche de loisirs
- La chasse
- Le camping et les caravanes

Cependant, une pratique comme le pâturage extensif aurait une incidence positive sur le site.

- Coteaux calcaires de Proissans, Sainte-Nathalène et Saint-Vincent-le-Paluel (FR 7200665 – 428 ha)

La principale menace pour le site est l'abandon des pratiques agricoles traditionnelles, notamment le pastoralisme.







Les habitats de pelouses sont également menacés de destruction directe par des changements d'utilisation du sol (intensification, plantations, travail du sol, par les truffières notamment).

On observe également diverses menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site. Sur cette Natura 2000, les incidences négatives sont les suivantes :

- L'abandon / absence de fauche
- L'abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage
- La plantation forestière en milieu ouvert
- L'exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle
- La modification de la composition spécifique (succession)
- Les habitations dispersées
- Les dépôts de matériaux inertes
- Les véhicules motorisés
- La mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)
- La modification des pratiques culturales (y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)
- La coupe forestière (éclaircie, coupe rase)
- Les zones urbanisées, habitations

Cependant, les pratiques comme le pâturage et la fauche de prairies auraient une incidence positive sur le site.

- Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne (FR 7200664 – 3 686 ha)

Le site est vulnérable vis à vis de l'abandon de la gestion sylvicole, des systèmes pastoraux et de l'entretien des pelouses. Il existe par ailleurs un risque lié à l'enrésinement des boisements et à la gestion de la coupe forestière (éclaircie, coupe rase).

L'extension des zones urbanisées et habitables représente une autre source de vulnérabilité du territoire.

Enfin, le site est exposé aux activités d'alpinisme, d'escalade et de spéléologie.

Tous les sites énoncés ci-dessus ont été validés par la commission européenne. De plus, chacun d'entre eux est compris la directive « Habitat, faune, flore » qui répertorie 231 types d'habitats naturels, 1 563 espèces animales et 966 espèces végétales.





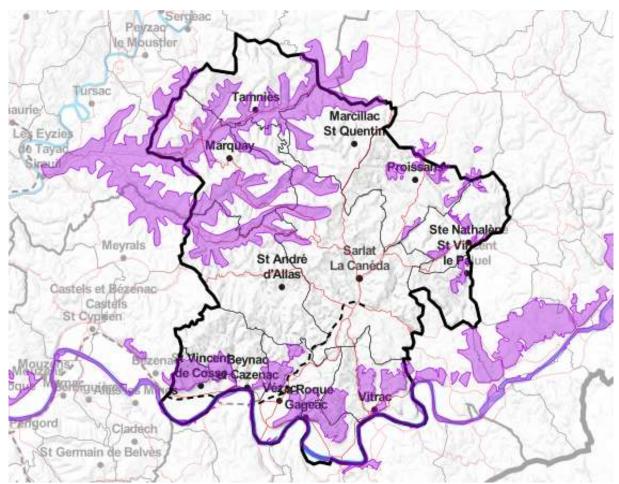


Figure 3 : Cartographie sites Natura 2000 (représentés par les surfaces violettes) sur le territoire de la CCSPN

5.2. ÉVALUATION DES IMPACTS POTENTIELS DU PCAET SUR LES SITES NATURA 2000

Cette partie a pour objectif d'étudier les impacts potentiels que peuvent présenter les actions du PCAET sur les zones Natura 2000 et d'ainsi prévenir d'éventuels impacts négatifs en les évitant ou en les limitant.

Parmi le panel d'actions prévues dans le PCAET, une seule est située spécifiquement dans des zones Natura 2000 la mesure 2.2.2 décrite ci-dessous.

• Mesure 2.2.2 : Mettre en place la Vélo Route Voie Verte (VRVV)

A l'échelle de la Dordogne, le Schéma Directeur des itinéraires Cyclables Prioritaires prévoit la création d'une Véloroute suivant le tracé de l'Isle, une Voie Verte le long de la Dordogne et de la Vézère, et enfin une Véloroute Voie Verte empruntant la vallée du Bandiat pour rejoindre Angoulême.

Le projet de création d'une Véloroute Voie Verte le long de la Dordogne s'inscrit donc dans un projet global. Une étude réalisée entre 2010 et 2012 par le Conseil Général de la Dordogne pour le développement de la Véloroute Voie Verte le long de la Dordogne et ses affluents (Indiggo-ERI-OCE Environnement) a permis de poser les bases du projet et d'identifier les parcours à aménager.





L'itinéraire prévu entre Saint-Vincent-de-Cosse et Sarlat-la-Canéda s'étend sur environ 31 km. Il longe la Dordogne de Saint-Vincent-de-Cosse à Vitrac-Port, puis quitte la vallée et parcourt les coteaux pour rejoindre Sarlat-la-Canéda. L'itinéraire alterne des sections de type "Voie verte" et des sections sur route existante, en Voie partagée, puis la seconde partie du tracé de Domme à Sarlat est en grande partie sur des voies existantes en partage de la route.

Ce projet prévoit de longer les berges de la Dordogne pour permettre aux usagers une découverte agréable des paysages de la vallée.

Or, la Dordogne est encadrée par une zone Natura 2000 d'une superficie de 5 727 ha, constituée à 95% d'eaux douces intérieures, 4% de rivières, estuaires, banc de sable et lagunes soumis à la marée et d'1% de forêt caducifoliées. L'intérêt du site réside dans la présence et la reproduction des grands migrateurs amphibalins, de la Loutre et de plusieurs insectes inféodés aux milieux humides et rivulaires. C'est un cours d'eau essentiel pour la conservation des poissons migrateurs et la qualité globale de ses eaux.

La VRVV prévoit également de traverser une autre zone Natura 2000, les coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne. Ce site, d'une superficie de presque 3 686 ha forme un ensemble de coteaux calcaires boisés qui longent la Dordogne. L'abondance et la qualité des chênes verts au sein de boisements thermophiles en fait un site remarquable. Des pelouses xérophile, habitat rare en Aquitaine, sont également présentes. On note que deux espèces rares de chauve-souris sont observées sur cette zone Natura 2000 : Rhinolophus hipposideros, Rhinolophus ferrumequinum. Cela ajoute d'autant plus à l'intérêt du site et à sa préservation.

L'attention doit donc être portée sur l'importance de ne pas créer (ou de limiter) de discontinuité écologique pour ces espèces d'intérêt communautaire.

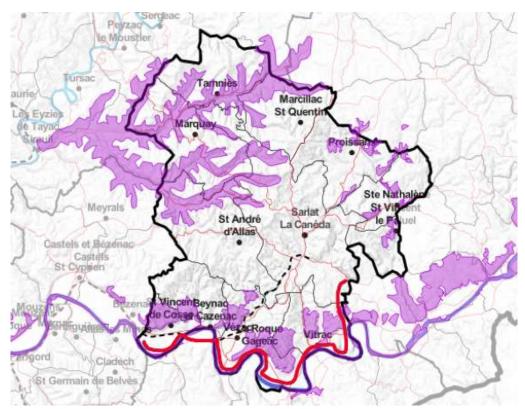


Figure 4 : Cartographie représentant le projet de VRVV (en rouge) et les sites Natura 2000 (en violet)





Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble les différents impacts attendus ou potentiels que l'action devra prendre en compte lors de sa réalisation.

| Incidences de l'étape de mise en place/construction | Incidences de l'étape d'utilisation/fonctionnement | Incidences indirectes |
|---|--|---|
| - Modification du milieu naturel via les travaux : artificialisation partielle, modification de l'écoulement de l'eau, destruction florale etc. - Pollution liés au transport des matériaux - Risque de pollution du cours d'eau | - Modification des comportements des espèces, modification de l'écosystème | - Augmentation de la fréquentation d'espace jusqu'ici isolés et difficilement accessible - Dégradation des espaces protégés par les utilisateurs : pollutions diverses, pêche de loisirs, sports nautiques etc. |

Tableau 8 : Analyse des incidences de la création de la VRVV (1er segment)

Souligné: Incidences majeures contre lesquelles la CC doit absolument lutter

5.3. SYNTHESE DE L'ANALYSE DES ZONES NATURA 2000

Le PCAET de la Communauté de communes Sarlat Périgord Noir possède une seule mesure spatialisée sur deux zones Natura 2000. Il s'agit du développement d'une vélo route voie verte (VRVV) (mesure 2.2.2). Cette action va dans le sens du développement durable avec la promotion d'un tourisme responsable tourné vers la promotion de la biodiversité. Néanmoins des points de vigilance sont identifiés :

- Contrôler la fréquentation des espaces sensibles le long de la Vélo Route Voie Verte pour éviter au mieux les perturbations sur la biodiversité et la destruction des espaces naturels
- Assurer une vigilance importante lors des travaux/aménagements afin d'éviter la pollution des écosystèmes

L'action 4.1 du plan d'action PCAET engage à poursuivre la préservation de la ressource en eau et des zones humides. L'action 4.2 vise à protéger la forêt et à favoriser la régénération des peuplements. L'évaluation des incidences Natura 2000 sera démontrée de manière plus fine, à l'échelle du projet, et l'absence d'impacts sera justifiée.

6. DISPOSITIF DE SUIVI DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'avancement des actions et leurs résultats sont mesurés grâce à la mise en place d'indicateurs. En complément de ceux-ci, figurant déjà dans les fiches actions du PCAET, les indicateurs suivants permettront de suivre l'évolution des principaux paramètres environnementaux complémentaires traités dans l'état initial de l'environnement.

Thème Thématique Indicateurs environnementale





| Thème | Thématique environnementale | Indicateurs | | | | |
|---|-----------------------------|---|--|--|--|--|
| Biodiversité et | Biodiversité | Surface passée en Natura 2000 depuis 2020 | | | | |
| continuité écologique | Occupation du sol | Surface forestière (%) | | | | |
| | | État quantitatif des masses d'eau du territoire (%) | | | | |
| Eau et ressources | Eau | Pourcentage de masses d'eau présentant un état quantitatif qualifié de « bon ». | | | | |
| naturelles | Eau | Volume d'eau prélevé dans les captages alimentant le territoire (m³) | | | | |
| | Risques | Nombre d'incendie | | | | |
| | Risques | Nombre d'inondations | | | | |
| Risques majeurs et aménagement du territoire | Occupation du sol | Surface annuelle artificialisée (ha/an) L'indicateur mesure les surfaces artificialisées chaque année a minima par l'habitat et les activités, et dans la mesure du possible également pour les autres motifs (infrastructures routières, etc.). Si l'indicateur n'est pas disponible annuellement, il s'agit de la moyenne annuelle sur une période plus large, établi à l'occasion de l'élaboration ou de la révision du PLUi. | | | | |
| | Occupation du sol | Part des surfaces agricoles et naturelles (%) Il s'agit de la mesure de la consommation ou de la réintroduction d'espaces naturels et agricoles au fil des ans grâce au suivi des surfaces réservées à ces usages dans le PLU, mesuré en pourcentage de la surface totale de la collectivité (ha cumulé des zones N et A/ha total). Ces surfaces sont non imperméabilisées, capteuses de CO ₂ , productrices de ressources alimentaires, énergétiques, et de biodiversité. | | | | |
| Activités humaines | Agriculture | Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%) par rapport à la SAU totale L'agriculture raisonnée (ou niveau 2 de certification environnementale selon les décrets et arrêtés du 20 et 21 juin 2011) n'est pas prise en compte. | | | | |
| | Tourisme | Nombre de touristes par an D'après des données récentes, la fréquentation touristique est en hausse et la saison touristique semble s'allonger. Utilisation des données du service Loisirs Accueil de la Dordogne. | | | | |

Tableau 9 : Indicateurs de l'EES





7. CONCLUSION

L'analyse environnementale du PCAET a permis de mettre en évidence que :

- Le PCAET prend bien en compte les principaux plans et programmes (projet SRADDET, PLUi, SNBC) et qu'il y est conforme
- La stratégie choisie pour le PCAET impacte globalement de façon positive l'environnement

Cependant, 9 actions sont concernées par des points de vigilance qu'il faudra prendre en compte lors de la réalisation des mesures et une action présente des impacts négatifs : l'action 2.2 qui comprend la mesure de mise en place d'une VéloRoute Voie Verte dont le tracé traverse deux Zones Natura 2000

On note qu'aucune mesure compensatoire ne sera nécessaire.

Par ailleurs, toutes les actions ont des impacts positifs sur l'environnement. L'analyse du programme action par action fait ressortir l'impact positif sur les 5 grands enjeux issus de l'EIE. De plus, l'enjeu « Risques majeurs et aménagement du territoire » est celui pour lequel le PCAET a le moins d'impact.





8. LISTING DES ABREVIATIONS

3AR : Association Aquitaine des Achats Publics Responsables

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ADER : Association pour le Développement de l'Éducation Routière et l'aide à la mobilité

ADIL: Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

AF3V : Association Française pour le développement des Véloroutes et des Voies Vertes

AFPL : Association Foncière Pastorale Locale

AMAP: Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

ANAH: Agence Nationale de l'Habitat

ARB : Agence Régionale pour la Biodiversité

ARTÉÉ: Agence Travaux Économies Énergie **BRGM**: Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CAUE: Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie **CCSPN** : Communauté de Communes Sarlat Périgord noir

CCSVH : Communauté de Communes de Vallée de l'Homme

CD24 : Conseil Départemental de la Dordogne

CEE: Certificats d'Économies d'Énergie **CEN**: Conservatoire d'Espaces Naturels

CERAMA: Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CIAS: Centre Intercommunal d'Action Sociale

CIRENA: Citoyens en Réseau pour des EnR en Nouvelle Aquitaine

CMA: Chambre de Métiers et de l'Artisanat

CREBA : Centre de Ressources pour la Réhabilitation Responsable du Bâti Ancien **CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière

DDT : Direction Départementale des Territoires

DFCI : Association Régionale de Défense de Forêt Contre l'Incendie

DRAAF: Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine

EIE: Espace Info Énergie **EnR**: Énergies Renouvelables

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPIDOR: Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

ETP: Équivalent Plein Temps

FAIRE: Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique

FD CUMA : Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole

FEEBAT : Formation aux Économies d'Énergie dans le Bâtiment

FFB: Fédération Française du Bâtiment **FFC**: Fédération Française du Cyclisme

GES: Gaz à Effet de Serre

GrDF: Gaz réseau Distribution France

HSEN : association Habitat Santé-Environnement

LED: Light Emitting Diode (Diode électroluminescente)

Loi **NOTRe** : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

LTECV : loi pour la transition énergétique et la croissance verte

MAEC: Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

MObiVE : Mobilité en Véhicule Électrique **NOTT** : Nouvelle Organisation Touristique des Territoires







OPAH: Opération Programmée

d'Amélioration de l'Habitat

PAT: Plan Alimentaire Territorial

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial PCET : Plan Climat Énergie Territorial PIG : Programme d'Intérêt Général

PIP : Pôle d'Interprétation de la Préhistoire **PLUI :** Plan Local D'Urbanisme

Intercommunal

PREE: Plan Régional pour l'Efficacité

Énergétique

PRIS: Points Rénovation Info Service

RGE: Reconnu Garant de l'Environnement SCOT: Schéma de Cohérence Territoriale SCRCE: Schéma Régional de Cohérence

Écologique

SDE 24: Syndicat Départemental

d'Énergies Dordogne

SDPN: Syndicat Départemental Périgord

Numérique

SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures

Ménagères du Périgord Noir

SIME: Solution Informatique de

Management Énergétique

SMBVVD: Syndicat Mixte du Bassin

Versant de la Vézère en Dordogne

SMD3 : Syndicat Départemental des

Déchets de la Dordogne

SNCF: Société Nationale des Chemins de

Fer

SOLIHA: Solidaires pour l'Habitat

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement

Durable et d'Égalité des Territoires

TEPCV: Territoire à Énergie Positive pour la

Croissance Verte

TEPOS: Territoires à énergie Positive

UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour

l'Éducation, la Science et la Culture)

VAE : Vélo à Assistance Électrique

VRVV : VéloRoute Voie Verte

ZNIEFF: Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique